

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

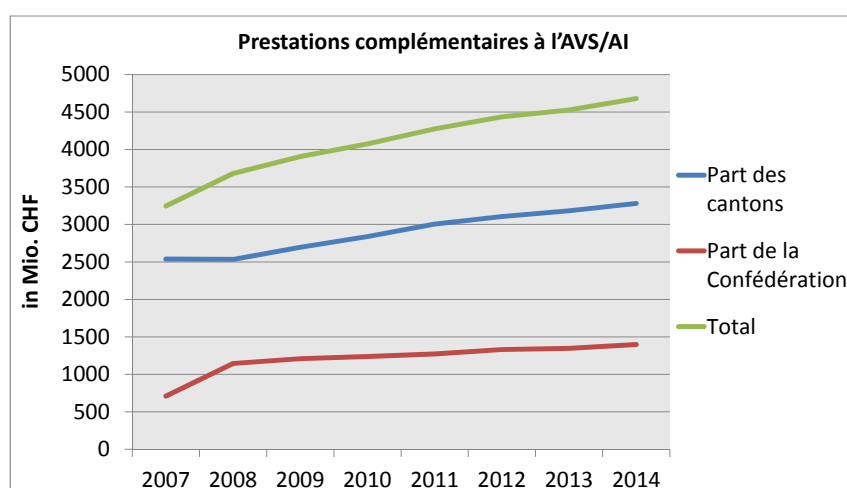
Quels sont les intérêts des cantons dans la réforme des PC?

**La collectivité entre pression sur les
budgets publics et responsabilité sociale
envers la couverture du minimum vital.**

Peter Gomm, Conseiller d'Etat
Congrès annuel ASPS du 28 octobre 2015

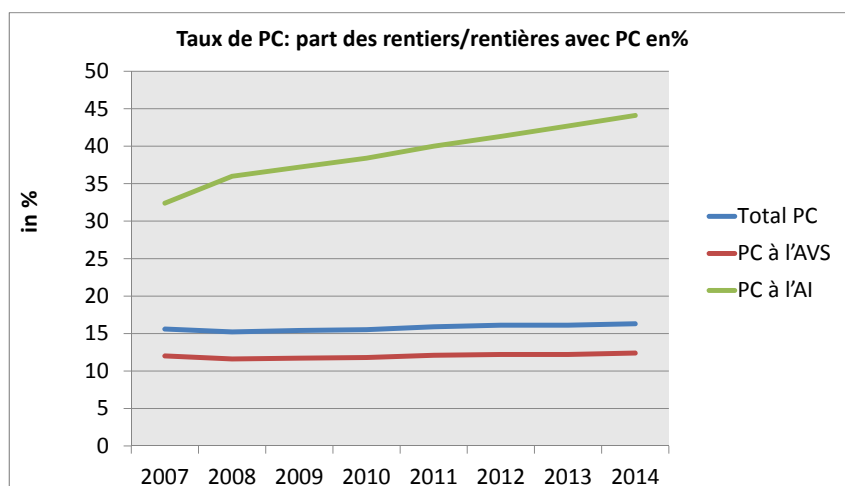
S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Dépenses PC en hausse



S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirktorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Nombre de bénéficiaires de PC en hausse



28.10.2015

SVSP-Jahrestagung

3

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirktorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Les raisons de la pression sur les budgets publics I

Le fait est que:

- nous connaissons une augmentation démographique,
- nous vivons de plus en plus vieux,
- les soins coûtent de plus en plus cher
- les personnes nécessitant des soins qui consomment leur fortune et ont besoin de PC sont de plus en plus nombreuses.

28.10.2015

SVSP-Jahrestagung

4

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Les raisons de la pression sur les budgets publics II

Domaine de l'âge:

- rehaussement des limites de fortune dès 2008
- évolution démographique

Domaine de l'AI:

- depuis NPF, participation des cantons aux coûts des prestations AI individuelles;
- durcissement des conditions donnant droit à des prestations (notamment en matière de maladies psychiques);
- contribution d'assistance associée à la baisse de l'allocation pour impotent de 50%

28.10.2015

SVSP-Jahrestagung

5

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Les raisons de la pression sur les budgets publics III

Domaine des soins:

- Complexité croissante du financement tant des soins ambulatoires que des soins en établissement.
- Les soins de base sont pris en charge par l'assurance maladie.
- Coûts de traitement désormais répartis sur 3 parties :
 - 1) Contribution fixe des caisses maladie en fonction du niveau de soins.
 - 2) Pourcentage maximal pour les personnes concernées. Si celles-ci n'en ont pas les moyens, elles peuvent demander des PC.
 - 3) Participation des cantons à 3/8 de ces PC et au financement appelé résiduel au moyen de ressources fiscales.

28.10.2015

SVSP-Jahrestagung

6

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirktorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Le système de la Sécurité sociale

Globalement, le système de la Sécurité sociale fonctionne bien.
Mais:

- toutes les prestations ne couvrent pas le minimum vital;
- les coûts augmentent en raison de l'évolution démographique et des réalités démographiques;
- l'évolution de la société répercute des tâches plus nombreuses et des charges plus lourdes sur les collectivités publiques;
- la coordination tant horizontale que verticale des différentes œuvres sociales est insuffisante.

28.10.2015

SVSP-Jahrestagung

7

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirktorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Première conclusion

- L'évolution des coûts des PC est préoccupante et elle doit être endiguée.
- La prestation clé – maintien de la prestation sous condition de ressources pour couvrir le minimum vital – ne doit pas être démantelée
- Un mix de différents systèmes de prestations doit être évité.
- Pour les bénéficiaires de PC, la couverture du minimum vital doit être garantie sans prestations supplémentaires (notamment Aide sociale) et le niveau des prestations doit être assuré.



Le besoin d'agir est donc établi

28.10.2015

SVSP-Jahrestagung

8

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirktorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Positions CDAS I

- Les PC doivent rester des prestations sous condition de ressources – pas de calcul sur la base d'un revenu de référence.
- Correction des limites de fortune vers le bas.
- Pas de prise en compte systématique de revenus hypothétiques.



Un bon équilibre est important

28.10.2015

SVSP-Jahrestagung

9

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirktorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Positions CDAS II

- Baisse de la prime de référence des assurances maladie :
 - prise en compte de la prime effective à la place de la prime moyenne si la prime effective est plus basse ou
 - définition de la prime de référence à 90% de la prime moyenne ou
 - transfert de la compétence pour définir la RIP en faveur des bénéficiaires de PC aux cantons.
- Dissociation entre PC de réduction individuelle des primes (RIP):
 - pas de prise en compte de la prime AM lors du calcul des PC, mais réduction des primes de 100% pour les bénéficiaires de PC ou
 - intégration complète des primes de caisse maladie dans les PC.

28.10.2015

SVSP-Jahrestagung

10

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirktorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Positions CDAS III

D'autres mesures importantes porteraient sur les points suivants:

- Pas de prise en compte intégrale du revenu provenant d'une activité lucrative des conjoints. Il s'agit là de prévoir au maximum une prise en compte partielle.
- Adaptation du montant des frais de logement à prendre en compte.
- Unification et amélioration de l'exécution.

28.10.2015

SVSP-Jahrestagung

11

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirktorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Positions CDAS IV

Mesures en dehors de la LPC:

- La capacité de prévoyance du 2^{ème} pilier doit être accrue
 - > extension du cercle des assurés et élimination des incitations perverses à toucher le capital prévoyance.
- Le financement des soins représente une lourde charge pour les cantons
 - > renforcer la prévoyance individuelle en matière des besoins d'assistance (assurance de soins obligatoire?)
 - > encourager des mesures au niveau des prestations ambulatoires (p. ex. Aide et soins à domicile) et l'autonomie des personnes du 3^{ème} âge.


28.10.2015

SVSP-Jahrestagung

12

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirktorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Deuxième conclusion

- L'évolution de la société répercute des tâches plus nombreuses et des charges plus lourdes sur la collectivité publique.
 - Pour chaque tâche (nouvelle) répercutée sur à la collectivité publique, il faut un contre-financement (maintien de la solidarité).
 - La réforme de la LPC à elle seule ne peut résoudre cette question.
 - Les cantons sont prêts à fournir une contribution appropriée au système de la Sécurité sociale.
-  La révision annoncée doit être entreprise le plus vite possible.

28.10.2015

SVSP-Jahrestagung

13